

BGer 2C 178/2009 vom 29. Juni 2009

Bundesgericht, 2009-06-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_178_2009

FR: TF 2C 178/2009 du 29 juin 2009

IT: TF 2C 178/2009 del 29 giugno 2009

Regeste

Taxe d'exemption de l'obligation de service pour les années 2001, 2002, 2003 | Finances publiques & droit fiscal

Erwägungen

E. 1

Déposé par une partie directement touchée par la décision attaquée et qui a un intérêt digne de protection à son annulation ou sa modification (art. 89 al. 1 LTF), le recours est dirigé contre un jugement rendu dans une cause de droit public (art. 82 lettre a LTF) par une autorité cantonale judiciaire supérieure de dernière instance (art. 86 al. 1 lettre d et al. 2 LTF). Interjeté dans le délai (art. 100 al. 1 LTF) prévu par la loi, il est sous cet angle recevable.

E. 2

Aux termes de l' art. 42 al. 1 et 2 LTF, les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit. En l'espèce, le contenu du courrier que le recourant a adressé au Tribunal fédéral ne remplit manifestement pas les conditions de motivation de l' art. 42 al. 2 LTF . En effet, ce dernier se borne à répéter, comme il l'a déjà fait devant l'instance précédente, qu'il a produit les documents qui devaient conduire à son exonération, notamment qu'il a produit sa carte de recensement pour Suisses de l'étranger. Il n'explique cependant en aucune manière en quoi, dans l'arrêt attaqué, le Tribunal administratif aurait violé le droit fédéral en jugeant que les documents qui ont été produits ne suffisaient pas pour obtenir l'exonération de la taxe de l'exemption de l'obligation de servir en tant que binational. Le courrier du recourant doit par conséquent être déclaré irrecevable.

E. 3

Le considérant qui précède conduit à l'irrecevabilité du courrier du recourant considéré comme recours en matière de droit public. Succombant, le recourant doit supporter un émolument judiciaire (art. 66 al. 1, 1ère phrase LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.